

La formation agricole en Côte d'Ivoire : des apprentissages théorique et pratique à l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (1910-1945)

Nohan SIDIBE

*Enseignant-Chercheur,
UFR Logistique, Tourisme et Hôtellerie-Restaurant (LTHR),
Département Tourisme, Espace et Société (TES),
Université de San Pedro (Côte d'Ivoire),
Email : nohan.sidibe@usp.edu.ci*

Date de soumission : 15-02-2026

Date de publication : 31-03-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.42>

Résumé

La formation agricole en Côte d'Ivoire entre 1910 et 1945 constitue un élément central de la politique coloniale française. Elle a permis à l'Administration de former des techniciens agricoles chargés de développer la production locale au service des intérêts économiques de la métropole. Cet article analyse ce dispositif éducatif structuré autour d'un enseignement à la fois théorique et pratique, sanctionné par l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), afin d'en apprécier les effets sur l'évolution du secteur agricole. L'étude repose sur l'exploitation d'archives administratives coloniales complétée par une analyse critique de travaux historiques et scientifiques antérieurs. Cette démarche permet de retracer les orientations de la politique agricole, d'identifier les contenus et les méthodes de formation ainsi que les pratiques culturelles diffusées, tout en replaçant ces éléments dans leur contexte historique. Les résultats montrent que ce système de formation a constitué un levier important pour le développement de l'agriculture coloniale. Entre 1910 et 1945, des structures comme la station agricole de Bingerville ont contribué à la professionnalisation du secteur en formant des techniciens locaux susceptibles de transmettre de nouvelles techniques agricoles aux paysans africains.

Mots-clés : Formation théorique et pratique, agriculture, technicien, CAPA, Côte d'Ivoire

Agricultural Training in Côte d'Ivoire: From Theoretical and Practical Instruction to the Awarding of the Agricultural Professional Aptitude Certificate (1910-1945)

Abstract

Agricultural training in Côte d'Ivoire between 1910 and 1945 constituted a central component of French colonial policy. It enabled the colonial administration to train agricultural technicians responsible for developing local production in support of the economic interests of the metropole. This article examines this educational system, which was structured around both theoretical instruction and practical training and culminated in the award of a Certificate of Agricultural Professional Aptitude (CAPA), in order to assess its impact on the development of the agricultural sector. The study is based on the analysis of colonial administrative archives, complemented by a critical review of previous historical and scientific works. This methodological approach makes it possible to trace the orientations of colonial agricultural policy, identify the content and methods of training, and examine the

farming practices promoted, while situating these elements within their historical context. The findings show that this training system served as an important lever for the development of colonial agriculture. Between 1910 and 1945, institutions such as the Bingerville agricultural station contributed to the professionalization of the sector by training local technicians capable of disseminating new agricultural techniques among African farmers.

Keywords: Theoretical and Practical Training, Agriculture, Technician, CAPA, Côte d'Ivoire.

Introduction

Au début du XX^e siècle, l'administration coloniale française a mis en place une politique de modernisation de l'agriculture dans ses territoires d'outre-mer. Cette orientation répondait essentiellement à des impératifs économiques : il s'agissait d'assurer l'approvisionnement de la métropole en produits alimentaires et en matières premières, tout en valorisant les ressources agricoles des colonies (R. Tourte 2005 :26). La Première Guerre mondiale a accentué cette dynamique, car elle a perturbé les circuits commerciaux traditionnels et renforcé la dépendance de la France à l'égard de ses possessions coloniales. Dans ce contexte, la hausse du cours des produits agricoles a accru la pression exercée sur les territoires coloniaux afin d'intensifier la production et d'améliorer la qualité des cultures destinées à l'exportation (P.Y. Akoto et R. Gineste, 1987 :149).

À cette époque, l'agriculture traditionnelle ne répondait pas aux nouvelles exigences de rendement ni aux objectifs de diversification et d'introduction de cultures commerciales. Elle s'avérait également peu adaptée à l'introduction de techniques agricoles modernes. Comme le souligne R. Tourte (1985 :28), l'administration coloniale considérait que l'amélioration de la production passait par l'introduction de méthodes agricoles rationnelles et scientifiques. Dans cette perspective, la formation agricole apparaissait comme un instrument essentiel de transformation du secteur agricole.

La formation agricole ne se limitait cependant pas à des préoccupations économiques. Elle constituait également un moyen d'encadrement social et politique des populations locales. Selon J.-P. Chauveau (1995 :11), l'administration coloniale cherchait, à travers la formation des techniciens agricoles et la diffusion de connaissances techniques, à créer une main-d'œuvre qualifiée capable de mettre en œuvre les orientations agricoles définies par la France. Cette politique a favorisé l'émergence d'une élite agricole africaine, formée pour servir de relais entre l'administration et les producteurs locaux.

La période 1910-1945 apparaît ainsi comme une étape déterminante dans l'évolution de la formation agricole en Côte d'Ivoire. Elle correspond au moment où l'administration coloniale a progressivement structuré les dispositifs d'enseignement agricole et organisé l'encadrement

technique des paysans africains (C. Bonneuil, 1990 :15-25). Cette période est également marquée par la mise en place de mécanismes de certification destinés à reconnaître les compétences acquises par les agents formés.

Dans ce contexte, la question suivante se pose : comment l'administration coloniale a-t-elle assuré la formation agricole en Côte d'Ivoire entre 1910 et 1945 ? L'objectif général poursuivi par cette étude est d'analyser les différentes phases de la formation agricole en Côte d'Ivoire au cours de cette période.

La méthodologie s'appuie sur le recoupement de plusieurs types de sources. Les archives administratives coloniales (rapports, arrêtés, décrets, correspondances, lettres et télégrammes) permettent de retracer les orientations de la politique agricole et les dispositifs institutionnels de formation mis en place par l'administration. Les documents techniques issus des stations d'enseignement et d'essais agricoles, ainsi que les bulletins agricoles, renseignent sur les contenus de la formation, les méthodes pédagogiques et les pratiques agricoles diffusées. Enfin, les travaux scientifiques consacrés à l'éducation coloniale, aux politiques agricoles françaises, à l'agriculture de rente et à l'histoire sociale ivoirienne ont permis de contextualiser et de mieux saisir les enjeux de la formation agricole en Côte d'Ivoire entre 1910 et 1945.

Cette démarche a permis d'organiser la réflexion autour de trois axes principaux : les fondements de la formation théorique agricole, la dimension pratique de l'enseignement agricole, et le processus d'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA).

1. Les formations agricoles théoriques dispensées dans les structures dédiées

Les cours théoriques dispensés les jeudis et samedis, avec des sessions de deux heures pour les premières années et jusqu'à quatre heures pour les niveaux supérieurs (N. Sidibé, 2020 :419), portaient sur l'agriculture générale, la zootechnie, les mathématiques agricoles, le français parlé, la géographie agricole, la climatologie, la morale et le dessin appliqué.

1.1. La notion de l'agriculture générale

Ce volet de l'instruction théorique portait sur les fondamentaux, les notions élémentaires de l'agriculture telles que les conditions favorables à la germination, et sur les phénomènes morphologiques et physiologiques de la germination¹. Cette formation portait également sur les stratégies permettant le choix judicieux des semences pour une bonne productivité agricole. En effet, ce processus consistait à sélectionner les meilleures variétés de culture depuis les

¹ Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI). (3.34/1) : Gouvernement général de l'AOF, *Personnels des cadres communs supérieurs et secondaires de l'AOF*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1929, p.25.

moissons, à les conserver dans les conditions optimales de sorte à leur éviter toute altération et ce, jusqu'aux prochaines semailles. Pour cela, un contrôle rigoureux était fait lors de l'achat des semences aux paysans pour détecter tout cas de fraude.

Les auditeurs recevaient des instructions concernant les méthodes de reproduction et amélioration des plantes de grandes cultures comme le cacaoyer et le caféier. Cela leur permettait d'avoir une idée nette sur la variabilité des plantes cultivées et les méthodes diverses de sélection. Un accent était mis sur l'étude de la terre arable. Elle portait sur la formation et le rôle du sol, et permettait de connaître les agents mécaniques et chimiques ainsi qu'une connaissance approfondie du sous-sol et l'action de celui-ci sur le sol. A l'occasion, les différentes couches du sol étaient étudiées ainsi que les classifications des terres. Il s'agit des classifications agrologiques, économiques et mixtes.

L'enseignement de l'agriculture générale portait sur l'étude des engrais minéraux et organiques. Les engrais minéraux (azotés, phosphatés et potassiques) étaient étudiés selon leur composition, leur origine, leur préparation ainsi que leur relation avec le sol et les besoins des plantes. Les engrais organiques, tels que les fumiers et les engrais verts, faisaient l'objet d'une étude similaire. L'accent était également mis sur les procédés cultureux, c'est-à-dire les opérations préparatoires aux semailles, qui variaient selon la nature des sols².

La méthode des semailles portait sur les conditions que le sol devait réunir au moment des semis, notamment pendant l'hivernage. Elle concernait aussi les préparations nécessaires des semences ainsi que les quantités à utiliser par hectare. Cette méthode incluait également les techniques de répartition des graines en surface et en profondeur selon les différents modes de distribution. Elle abordait en outre les semis en pépinière, la transplantation et les opérations culturales après les semailles. De même, la zootechnie constituait un élément fondamental de la formation théorique.

1.2. La notion de la zootechnie

La zootechnie est l'étude scientifique des animaux domestiques, de leurs mœurs, de leur reproduction ainsi que des moyens permettant d'améliorer les races et les conditions d'élevage, en vue d'une meilleure exploitation du cheptel que ce soit par sélection naturelle ou encore par procréation assistée³. Ce volet de l'enseignement théorique consistait à donner des informations

² Les opérations culturales précédant les semailles dont il est question ici, sont les labours, les hersages, les roulages, les jachères, les assolements, etc.

³ ANCI. (3.34/1) : Gouvernement général de l'AOF, *Personnels des cadres communs supérieurs et secondaires de l'AOF*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1929, p.255.

sur la vie des animaux domestiques. En effet, le service de l'agriculture de la colonie de Côte d'Ivoire a constaté qu'il fallait moderniser le secteur agricole en mettant un accent sur la culture attelée. Ce qui nécessitait une bonne connaissance du monde animal par les paysans africains.

Les paysans africains devaient comprendre l'importance des actions susceptibles de mettre les animaux dans les conditions optimales de vie, notamment les soins à leur apporter. D'où la nécessité d'une éducation sérieuse sur les notions concernant les phénomènes de nutrition : la composition chimique des aliments, les principes nutritifs digestifs, les matières azotées protéiques et non protéiques ou encore des matières grasses. Un accent était mis sur les extractifs non azotés, les coefficients de digestibilité et la classification des aliments, leur préparation et substitution ainsi que la composition des rations.

Les auditeurs apprenaient les méthodes de gymnastique fonctionnelle des animaux, l'influence du milieu naturel sur eux et leur hérédité. Pour ce dernier aspect, des livres généalogiques d'animaux domestiques étaient mis à la disposition de chaque auditeur, de sorte à leur expliquer la façon dont sont faits la sélection et le croisement, continu ou industriel. La formation portait également sur les maladies, le métissage et l'hybridation des animaux. A ce titre, il était enseigné les procédés de défense contre les maladies microbiennes, l'immunité artificielle des animaux : les vaccinations, les sérothérapies et les sérovaccinations⁴. Lesquels procédés étaient complétés par la notion de mathématiques agricoles.

1.3. La notion de mathématiques agricoles

Ce cours avait pour objet, les fondamentaux des mathématiques indispensables à l'agriculture moderne. Il comprenait plusieurs volets dont l'arithmétique : l'addition rapide des colonnes d'un livre de paie, l'évaluation mentale d'une récolte, recensement d'une population, distribution des semences et les besoins en numéraire pour effectuer un paiement. Ce cours portait sur le bien-fondé des fractions telles que les opérations fondamentales et les applications. Il s'agissait plus précisément des problèmes et exercices appliquant la règle de trois simple et composée ; des exemples à choisir dans les faits de la vie africaine ; le calcul de l'intérêt, du taux et du temps. Les auditeurs étaient également instruits sur les stratégies d'achat et de vente ; l'évaluation des rendements de la main d'œuvre, des semences et prévisions, des surfaces de pépinières de plantation, des chutes de pluies et des mélanges et solutions⁵.

⁴ ANCI. (3.34/1) : Gouvernement général de l'AOF, *Personnels des cadres communs supérieurs et secondaires de l'AOF*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1929, p.255.

⁵ ANCI.IRR14 (VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.

Quant au système métrique, il prenait non seulement en compte les mesures naturelles (aune, pas, pied, coudée, empan et leur étalonnage), mais aussi les surfaces, les mesures agraires et les mesures de capacité, de poids et des volumes. Un accent était mis sur la géométrie : les tracés de perpendiculaires, de parallèles, de triangles, des polygones, de figures semblables ainsi que le principe de l'échelle, les applications à la lecture d'un plan ou d'une carte. Ce cours était renforcé par l'enseignement de la morale, du français et du dessin appliqués.

1.4. L'enseignement de la morale, du français et du dessin appliqués

A l'instar des autres disciplines enseignées à la station agricole, une attention particulière était accordée à la morale. En effet, l'auditeur amené après sa formation à devenir un porteur de la politique agricole coloniale, devait indéniablement bénéficier d'un enseignement portant sur l'ensemble des principes de jugement et de conduite. Ces règles s'imposaient à lui dans la mesure où elles lui permettaient de réussir sa mission de technicien agricole. Il s'agit d'une morale individuelle prenant en compte les devoirs individuels, l'hygiène, la sobriété, l'activité, la franchise, la prévoyance, la prudence, l'honnêteté et la modestie.

L'enseignement du français portait sur un ensemble d'exercices : la lecture d'œuvres narratives concernant des sujets intéressant les sciences naturelles et l'agriculture ; les exercices de diction telles que la prononciation, l'accentuation, l'articulation, la liaison et la ponctuation⁶. L'accent était également mis sur la conjugaison, les règles d'accords, les analyses et la tenue d'un lexique des termes techniques et scientifiques, l'explication des racines des mots d'usage courant dans les sciences naturelles.

Un intérêt était accordé à l'emploi du dictionnaire, la révision de règles d'orthographe imparfaitement connues et de l'orthographe d'usage. De même, il y avait un volet rédactionnel relatif aux petites narrations simples, à la manière de présenter des faits d'observation ainsi qu'à la description de choses, plantes, animaux, machines. Un crédit était accordé à l'emploi des termes propres et précis, la contribution à la constitution des dossiers d'agriculture africain⁷. Cette leçon portait sur la façon de dresser les rapports d'excursions, de visites, de narration, mais aussi la traduction rapide et correcte des « langues locales ».

Pour ce qui est du dessin appliqué, il était une technique permettant de faire des représentations à main levée d'objets simples, voire des notions de perspectives. Ce cours portait également sur

⁶ ANCI. (3.34/1) : Gouvernement général de l'AOF, *Personnels des cadres communs supérieurs et secondaires de l'AOF*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1929, p.255.

⁷ ANCI.1RR14 (VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.

une rubrique appelée dessin de documentation. Elle prenait en compte des croquis⁸ linéaires schématiques effectués de visu et de mémoire, en vue d'illustrer les cours et de compléter les explications. Enfin, l'accent était mis sur le dessin technique portant sur les notions de projection, au même titre que l'étude de la géographie agricole et climatologie.

1.5. L'étude de la géographie agricole et climatologie

Les auditeurs apprenaient la géographie physique qui consiste en la révision des notions préliminaires sur le globe terrestre, la détermination de la position d'un point sur le globe, la lecture d'une carte, l'usage de la boussole, l'orientation, l'échelle et les signes conventionnels. La climatologie et la météorologie étaient étudiées, afin de maîtriser l'intensité de l'isolation, l'obliquité des rayons et les différences de température. L'étude portait aussi sur les mouvements de l'air, la température importée, la vapeur d'eau dans l'air, les pluies, et l'action de l'altitude, des lacs, des forêts sur le climat et la végétation⁹.

Par ailleurs, le cours de la géographie humaine qui s'intéresse à l'homme et à son milieu de vie, portait sur les besoins vitaux, l'exploitation du sol, les échanges. Il impliquait une connaissance des différentes circonscriptions administratives de la Côte d'Ivoire, et permettait l'établissement d'une carte comprenant le relief, les cours d'eau, la végétation, les villages, les routes et les voies navigables. Ce cours portait, en outre, sur la connaissance de richesses naturelles, l'agriculture, la cueillette, le régime foncier, l'organisation sociale et administrative de la colonie. Le but était le recensement par fiches, pour une meilleure organisation agricole. Il était complété par l'étude de physique, de chimie et de botanique agricoles.

1.6. L'étude de physique, de chimie et de botanique agricoles

L'étude de la physique agricole avait pour fin d'apprendre aux auditeurs, les états physiques de la matière, les propriétés générales des corps, la pesanteur, la loi d'attraction et d'équilibre des solides, le poids d'un corps ainsi que son centre de gravité. Les élèves étudiaient aussi les balances Roberval, Quintenz et romaine ; les pesées et les doubles pesées ; la pression atmosphérique à travers les baromètres, les vents et les pompes, la chaleur et le froid ; les éléments de mécanique et pour finir, les caractères principaux des gaz, la préparation de solutions simples formulées telles que les insecticides et les fongicides.

⁸ Ces croquis pouvaient être des objets simples, des fleurs, des fruits, des plantes, des insectes, des oiseaux, des maisons et jardins pour ne citer que ceux-là.

⁹ ANCI 1RR14 (VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.

En ce qui concerne la chimie agricole, elle portait sur les phénomènes physiques et chimiques¹⁰. Il s'agit de l'étude des corps nécessaires à l'application simple des phénomènes de la vie des plantes et des animaux tels que les éléments indispensables, nuisibles et l'étude de tous les corps à usages agricole et domestique. Pour chacun des corps, une étude de reconnaissance était faite. Elle portait sur l'état naturel, l'origine, les caractères et propriétés, la préparation et l'utilisation. S'agissant de la botanique agricole, elle est une étude descriptive après observations directes dans la nature et dans les collections, des formes, dispositions et adaptations diverses de chacun des organes de quelques plantes à fleurs complètes typiques. Son but était de familiariser les apprenants avec les termes botaniques les plus usités, et de les préparer à reconnaître les grandes familles. Cette rubrique s'intéressait aussi à l'étude du rôle physiologique joué par chaque organe principal des végétaux ; étude sur les conditions générales utiles aux phénomènes de la végétale ainsi que l'aperçu sur l'utilité et les emplois des différents organes des plantes. Ce pan de la formation permettait de faire une meilleure interprétation et une bonne appréciation des phénomènes naturels ; lesquels phénomènes dont la connaissance constituait le socle du métier agricole de même que la morale. Ces cours avaient pour but de mieux faire comprendre à l'auditeur, le pourquoi des méthodes enseignées (N. Sidibé, 2020 :419-420) ; et étaient complétés par les formations pratiques particulières.

2. Les formations pratiques dispensées dans les structures agricoles de type colonial

La formation pratique se déroulait quotidiennement, à l'exception des dimanches et jours fériés, et avait lieu de 6h à 11h et de 14h à 17h. Elle portait sur le dressage des animaux de trait, l'entretien et la protection des cultures, l'arpentage, l'utilisation d'instruments de culture.

2.1. Le dressage du bœuf : principal animal de trait

Dans les sociétés africaines traditionnelles, l'agriculture reposait principalement sur des méthodes extensives dominées par le travail manuel. Bien que les bœufs fussent nombreux, ils étaient surtout considérés comme des signes de prestige social et des ressources d'élevage. Cette perception limitait fortement leur utilisation comme force de traction dans les travaux agricoles.

Face à cette situation, l'administration coloniale entreprit de moderniser l'agriculture à travers une réforme agraire visant à remplacer progressivement les outils traditionnels, comme la houe, par des équipements plus performants tels que la charrue. Cette transformation nécessitait la formation des paysans à l'usage de ces nouveaux instruments ainsi qu'aux techniques de

¹⁰ ANCI. 1RR20 : Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport sur la situation agricole de l'année 1913.

dressage des bœufs afin de les intégrer aux travaux agricoles. Le dressage, généralement commencé vers l'âge de trois ans, constituait une étape essentielle. L'attelage d'un jeune bouvillon avec un bœuf expérimenté permettait un apprentissage rapide, en une semaine environ, tandis que celui de deux jeunes taurillons exigeait un temps de formation plus long, pouvant atteindre un mois¹¹.

Cette transition vers l'agriculture attelée s'accompagnait de nombreux défis, impliquant une transformation des pratiques agricoles, des mentalités et des structures sociales. L'introduction de la traction animale exigeait en effet une adaptation des coutumes locales, souvent perçues comme des freins par l'administration coloniale. Ainsi, le dressage des bœufs dépassait la simple formation technique et revêtait une dimension culturelle et sociale. Il marquait une étape importante dans l'évolution de l'agriculture en Côte d'Ivoire et ouvrait la voie aux travaux d'entretien des cultures.

2.2. Les travaux d'entretien des cultures

Les auditeurs étaient initiés aux travaux d'entretien portant principalement sur la récolte et la préparation des produits agricoles. Ils apprenaient à effectuer les récoltes selon le degré de maturité des cultures, ainsi qu'à mettre en place des pépinières et des plantations. Ces enseignements concernaient surtout les cultures dites nouvelles introduites durant la période coloniale. Pour les caféiers, deux récoltes étaient généralement réalisées par an : la principale de décembre à fin janvier et une seconde, plus réduite, dépendant des pluies et de la lutte contre le scolyte. Les apprenants suivaient particulièrement l'étude des variétés A19 et A20¹². Concernant les cacaoyers, deux récoltes étaient également pratiquées, la première d'août à fin octobre et la seconde de fin décembre à février. Les auditeurs étaient formés aux techniques de récolte des cabosses, au concassage, aux méthodes de fermentation et de séchage, ainsi qu'aux principales opérations liées à la production cacaoyère¹³.

Pour les plantes de couverture, l'accent était mis sur la récolte complète de toutes les graines mures, tant pour la distribution que pour la vente. La technique de l'encensement de terrain pour couvrir les carrés et obtenir des légumineuses pour la fabrication du fumier artificiel était également un aspect pratique de ce cours. Il en était autant pour les travaux d'entretien des

¹¹ ANCI. 1RR20 : Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport sur la situation agricole de l'année 1913.

¹² ANCI. 1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1938

¹³ Idem.

pépinières : le binage et le sarclage des planches, l'arrosage fréquent des plants pendant la saison sèche, et l'entretien des abris contre le soleil (N. Sidibé, 2023 :79).

L'accent était mis sur la lutte contre le scolyte affectant les caféiers et sur l'élimination des gourmands ainsi que le désherbage des carrés. Les auditeurs suivaient la formation des cacaoyers, caféiers et palmiers de la station agricole, en veillant au débroussaillage des palmeraies au moins deux fois par an et à la surveillance de la couverture végétale¹⁴. L'arpentage constituait également un volet essentiel de leur formation pratique.

2.3. L'arpentage

Ce cours pratique portait sur les conventions de base¹⁵. Les auditeurs étaient préparés à l'usage raisonnable de la chaîne, du ruban, des jalons et de l'équerre. Ces instruments servaient à délimiter les champs, à déterminer les surfaces plantées ou vierges. En outre, ils apprenaient à faire les alignements, la prolongation, le piquetage à l'œil avec et sans instrument ; mais aussi le tracé de perpendiculaires sur le terrain, sans et avec instruments¹⁶.

Ce cours portait aussi sur les dispositifs de plantation (carré et le triangle) ; les mesures de longueur et de surface (chaîne, pas, ruban) ; sans oublier l'entretien des bâtiments, le piquetage, la maçonnerie, les petites réparations de toiture et l'utilisation de matériaux de récupération¹⁷.

2.4. L'utilisation d'appareils et instruments de culture

Ce cours portait sur l'entretien, le démontage et le dépannage simple des matériels de mobilité ou de culture. L'auditeur apprenait ainsi à bien nettoyer son instrument de culture après le travail, à le débarrasser de la terre grâce à un lavage ou nettoyage et l'exposer au soleil pour qu'il sèche. Il devait savoir aussi que le démontage d'un instrument de culture, se fait sur un sol lisse, dur et propre. Pour cela, un sol en terre battue convenait très bien. Par contre, un sol sableux ou en herbes ne convenait pas, car les petites pièces pouvaient y être perdues.

Le démontage pouvait être total ou partiel. Le démontage total consistait à vérifier chaque pièce séparément, redresser celles qui étaient déformées et effectuer d'importantes réparations tout en entretenant les pas de vis par graissage. Le démontage partiel, plus fréquent, servait surtout à remplacer une pièce usée ou à aiguiser une pièce tranchante endommagée, en démontant

¹⁴ ANCI. 1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1938

¹⁵ Les conventions de bases sont : les notions du plan, de l'horizontal, de la verticale, de la projection, de pente, de surface réelle ou utile et de courbe de niveau.

¹⁶ ANCI.1RR56(XXI-13-14) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Cercle de Bouaké. Correspondance relative à la ferme-école de Bouaké, à l'acquisition du matériel de culture et à l'expérimentation des plants, 1909-1933.

¹⁷ *Idem.*

d'abord les pièces légères avant les plus lourdes. Pour la charrue, les pièces le plus souvent retirées étaient le soc, le versoir et le talon¹⁸. L'organisation du démontage facilitait un remontage rapide, tandis que les techniques de graissage et d'entretien des engins étaient également enseignées au même titre que la protection des cultures.

2.5. La protection des cultures

Cette séquence de la formation était essentielle dans la mesure où elle était la condition sine qua non d'une bonne productivité agricole. Ainsi, pour lutter contre les maladies et les insectes prédateurs des plantes cultivées et les mauvaises herbes, deux techniques devaient être maîtrisées : le poudrage et la pulvérisation. Le poudrage consistait à disposer des produits pulvérulents sur les végétaux. Il supprimait l'usage de liquide et permettait d'atténuer le poids transporté de l'ensemble matériel-liquide, surtout lorsque les matériels de types à dos ou de poitrine, sont portés par un opérateur. Il était intéressant pour les régions où l'eau était rare ou difficile à transporter¹⁹. Toutefois, les produits utilisés pouvaient être nocifs pour l'opérateur.

La pulvérisation consistait à déposer sur les plants des gouttelettes d'eau contenant des produits actifs en solution, suspension ou émulsion. Ces appareils, plus lourds que les poudreuses, nécessitaient une attention particulière au mélange et à la préparation de la bouillie. Les gouttelettes adhéraient mieux aux végétaux que les poudres, mais leur finesse devait être dosée pour éviter une évaporation trop rapide et un freinage par l'air. La maîtrise de ces techniques permettait d'optimiser la répartition des produits et d'améliorer la qualité des cultures²⁰.

L'enseignement pratique était un ensemble d'exercices susceptibles de réaliser complètement et harmonieusement la formation technique et professionnelle, au terme duquel était organisé un examen de sortie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.

3. De l'examen de sortie au Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Au terme de leur formation théorique et pratique, les auditeurs devaient présenter un examen de sortie ou de fin d'études. Les sujets des épreuves de cet examen étaient tirés du programme de la station agricole, choisis par le chef du service de l'agriculture et approuvés par le Lieutenant-gouverneur, chef de la colonie.

3.1. Les différentes épreuves de l'examen

¹⁸ ANCI. 1RR51 (XI-41-113) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative aux travaux des moniteurs de culture et au recrutement d'élèves moniteurs 1911-1912 ; 1929-1930.

¹⁹ ANCI. 1RR55 (XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Cercle de haut Sassandra. Ecole de vulgarisation agricole de Soubré. Recrutement, titularisation, inspection 1912-1913 ; 1918.

²⁰ ANCI.1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932. N° II A du 11 février 1929.

L'examen de sortie comprenait trois grands types d'épreuves. Le premier type concernait les épreuves écrites portant sur les éléments suivants²¹ : une composition écrite portant sur un sujet d'agriculture générale de coefficient 1 et d'une durée d'une heure 30 minutes ; une épreuve d'arithmétique portant sur le calcul de surface et le calcul de plantation, de coefficient 1 et d'une durée d'une heure 30 ; une interrogation portant sur les cultures locales : caféiers, cacaoyers, palmiers à huile et bien d'autres. Cette épreuve de deux heures, était de coefficient 2 ; une composition française à forme de rapport de coefficient 2 et d'une durée de 2 heures 30 minutes ; une composition de sciences naturelles de coefficient 1 et d'une durée de 2 heures.

L'examen de sortie comprenait également des épreuves orales. Ce volet à la fois important et particulier, portait sur les sujets suivants²² : une interrogation sur l'agriculture locale de coefficient 1 et d'une durée de 15 minutes ; une interrogation sur la chimie agricole de coefficient 1 et d'une durée de 10 minutes ; une interrogation sur la technologie agricole de coefficient 1 et d'une durée de 10 minutes.

Les épreuves pratiques constituaient une rubrique importante de l'examen de fin d'études. Ce sont des exercices qui permettaient de jauger les connaissances des auditeurs, d'avoir une idée nette de ce qui pouvait être leurs capacités sur le terrain professionnel. Ils se résumaient ainsi qu'il suit²³ : une exécution des divers travaux pratiques agricoles, coefficient 2 ; un relevé topographique sur le terrain, coefficient 1 ; une reconnaissance de plantes, graines et produits, coefficient 2 ; une reconnaissance de maladies et parasites végétaux, coefficient 1. Les enveloppes contenant les sujets d'épreuves théoriques et mises sous pli unique, cacheté, étaient adressées en temps utile au chef du service de l'agriculture. La date de cet examen était fixée par le conseil de discipline et approuvée par le chef du service de l'agriculture.

3.2. La commission de l'examen de sortie

La surveillance de l'examen de fin d'études, la correction et la notation des épreuves, le classement définitif des candidats, étaient assurés par une commission nommée par le Lieutenant-Gouverneur et composée ainsi qu'il suit²⁴ : président : le chef du service de l'agriculture ou son délégué ; membres : un délégué du chef personnel ; un professeur de l'enseignement ou un instituteur du cadre commun supérieur, désigné par le chef du service intéressé ; le directeur de l'école professionnelle d'agriculture ; un agent du cadre commun

²¹ JOCI, 1945, p.221.

²² JOCI, 1947, p.261.

²³ JOCI, 1947, p.261. Complété par JOCI, 1949, p.152.

²⁴ JOCI, 1945, p.221.

supérieur de l'agriculture, désigné par le chef du service intéressé et enfin, un notable indigène lettré désigné par le Gouverneur.

Après le siège de cette commission, un procès-verbal de la séance était adressé sans délai, au Lieutenant-Gouverneur, où est clairement définie la notation des épreuves.

3.3. La notation des épreuves

Les différentes épreuves constituant l'examen de fin d'études, étaient notées de 0 à 20. Étaient éliminatoires²⁵: la note 0 dans les épreuves de calcul, de sciences naturelles, de chimie agricole et technologie agricole ; les notes de 0 à 5 dans les épreuves de composition française d'agriculture générale, d'agriculture locale, qu'elle soit écrite ou orale, et dans toute épreuve pratique. L'obtention de notes médiocres dans les matières sus-indiquées à l'examen, disqualifiait systématiquement les candidats prétendants au certificat d'apprentissage agricole. Ces notes étaient fondamentales, et leur maîtrise obligatoire. Dans la notation des compositions, l'ordre et la méthode dans l'exposition des idées, la concision et la clarté du style ainsi que l'orthographe, étaient pris en considération²⁶.

La moyenne générale de sortie s'obtient par l'addition de la moyenne des notes d'examen de fin d'études et la moyenne générale des notes d'études durant la formation. Cette dernière moyenne est déterminée grâce aux notes obtenues par l'élève-moniteur au cours du cycle d'études dans les diverses stations de la colonie que sont Bingerville, la Mé, Gagnoa, Ferkessedougou, Bouaké, Saria, etc. Ces notes allant de 0 à 20 et de coefficient 3, concourraient à former la moyenne générale de sortie sur laquelle était basé le classement des candidats²⁷.

3.4. Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA)

De 1910 à 1928, à la fin du temps réglementaire de la formation, les apprenants pouvaient être soit admis au certificat d'apprentissage après avoir rempli les conditions de passage, soit licenciés, soit admis exceptionnellement par décision du Lieutenant-Gouverneur à redoubler leur année²⁸. Au terme de la reprise, les auditeurs ayant satisfait l'examen de fin d'études recevaient le diplôme d'apprentissage agricole. Les autres étaient purement et simplement exclus. Le tableau suivant met en lumière les auditeurs de la station agricole de Bingerville qui

²⁵ *Idem.*

²⁶ JOCI, 1945, p.221.

²⁷ JOCI, 1947, p.261.

²⁸ ANCI. 1RR40 : Gouvernement général de l'AOF. Inspection de l'Agriculture et des Forêts. Cabinet Service du personnel. Arrêté portant Organisation de l'apprentissage et de la vulgarisation agricole dans la Colonie de la Côte d'Ivoire 1913.

ont été directement admis au Certificat d'Apprentissage Agricole (CAA) ou Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), au terme de l'examen de sortie ou de fin d'études.

Tableau 1 : Les admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de Bingerville (1926 ; 1938 ; 1945)

Année	Nom et prénom des admis	Rang
1926	SALIF Diaby	1er
	GOGOUA Gnobré	2e
	ATTABY Aissa	3e
	N'DA Touré	4e
	LUE Diopoh	5e
	GOGUI Ernest	6e
1938	BOURRAF Kouadio	1er
	TIEMOKO Diallo	2e
	VAKABA Fofana	3e
	PEPARA Coulibaly	4e
	GBANDIGUI Kourouma	5e
	MAMADOU Sangaré	6e
	ZION Zrin	7e
	NANGA Ouattara	8e
	GALON Oulabo	9e
	GAGNERE François	10e
	BAHA Nioulé	11e
	PASCAL Tiéhi Deh	12e
	GBALA Begra	13e
	DO Gue	14e
	GLAO Justin	15e
	MAMADOU Koné	16e
	PHEON Coulibaly	17e
1945	SEKONGO Yebssoubo	1er
	OULARE Da	2e
	PYHAN Damone	3e
	DUECOUA René	4e
	LALAOAGA Brahima	5e
	GUIGUI Daniel	6e
	BAFAO Coulibaly	7e
	OLLE Souna	8e
	OUATTARA Ollé	9e

Sources : ANCI.1RR55 (XI-39-402) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Station agricole principale de Bingerville. Rapport général 1938. JOCI, 1926, p.256; JOCI, 1945, p.135.

Ces admissions à la station agricole de Bingerville doivent être replacées dans le cadre réglementaire qui encadrait la formation agricole coloniale. En effet, les résultats présentés pour l'année 1926 correspondent aux apprentis agricoles ayant réussi l'examen du 9 octobre 1926 pour l'obtention du Certificat d'Apprentissage Agricole (CAA), conformément à l'article 10 de l'arrêté du 1^{er} juillet 1913. Le classement par ordre de mérite, allant du premier au sixième admis, reflète le système d'évaluation mis en place par l'administration coloniale afin de sélectionner les auditeurs les plus aptes à exercer des fonctions techniques dans le domaine agricole. Ce dispositif visait à former une élite locale capable de relayer et de diffuser les méthodes agricoles promues par l'administration.

L'évolution des effectifs observée dans le tableau, notamment l'augmentation notable du nombre d'admis en 1938, s'inscrit dans la dynamique d'expansion de l'enseignement agricole colonial et dans la volonté de renforcer l'encadrement technique des producteurs africains. Toutefois, l'accès à cette certification demeurait rigoureusement encadré : pour être déclaré admissible, le candidat devait obtenir une moyenne générale d'au moins 10 sur 20, sans note éliminatoire. L'admission définitive relevait ensuite de l'autorité du Lieutenant-gouverneur, chargé de délivrer officiellement le certificat.

La mention des admissions de 1945 permet d'établir un lien avec l'évolution institutionnelle du système de formation agricole. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les importants besoins économiques et agricoles engendrés par la reconstruction et la relance de la production dans les colonies ont conduit l'administration coloniale à réorienter sa politique de formation. C'est dans ce contexte que le Certificat d'Apprentissage Agricole (CAA) a été remplacé par le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), par l'arrêté n° 845 CP du 26 avril 1945 du Gouverneur Latrille²⁹.

Cette réforme marqua une étape décisive dans la structuration et la professionnalisation de la formation agricole en Côte d'Ivoire, en visant à former des techniciens mieux qualifiés, capables de répondre aux nouvelles exigences techniques et économiques, et de soutenir l'expansion de la production coloniale.

L'admission définitive était ensuite prononcée par le Lieutenant-gouverneur, qui délivrait officiellement le certificat. Dans le cas où un auditeur échouait, plusieurs options étaient possibles : à la demande du chef du service de l'agriculture et après avis favorable du jury d'examen et du conseil des maîtres, le Lieutenant-gouverneur pouvait autoriser un redoublement de la troisième année ou recommander son licenciement. À noter également que des récompenses en espèces étaient accordées aux trois meilleurs élèves : 600, 300 et 150 francs, respectivement³⁰.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que la formation agricole en Côte d'Ivoire entre 1910 et 1945 a dépassé le simple cadre d'un dispositif pédagogique. Elle s'inscrivait dans un projet colonial plus large visant à rationaliser l'exploitation des ressources agricoles et à encadrer durablement les sociétés rurales. En formant des techniciens locaux à travers un enseignement

²⁹ JOCI, 1945, p.220.

³⁰ JOCI, 1945, p. 221.

mêlant théorie et pratique, l'administration coloniale cherchait à diffuser de nouvelles normes agronomiques tout en structurant un réseau d'intermédiaires chargés de relayer sa politique agricole. Les stations agricoles, à l'image de celle de Bingerville, étaient devenues des lieux stratégiques de production et de transmission des savoirs techniques et culturels. La transformation du Certificat d'Apprentissage Agricole en Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole a illustré l'adaptation progressive de ce système de formation aux exigences économiques et productives de l'après-guerre.

Sources et Bibliographie

Sources d'archives : Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

ANCI. (3.34/1) : Gouvernement général de l'AOF, Personnels des cadres communs supérieurs et secondaires de l'AOF, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1929.

ANCI.1RR25 (XI-38-271). Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1914.

ANCI.1RR20. Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport sur la situation agricole de l'année 1913.

ANCI.1RR54 (VI-46-337) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Cercle de Bouaké. Correspondance relative à la ferme-école de Bouaké 1922-1923.

ANCI.1RR14(VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.

ANCI.1RR55(XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.

ANCI.1RR40(XI-42-312) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative au personnel de l'agriculture et aux achats du matériel de culture 1915-1918-1921-1930-1933-1934.

ANCI.1RR56(XXI-13-14) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Cercle de Bouaké. Correspondance relative à la ferme-école de Bouaké, à l'acquisition du matériel de culture et à l'expérimentation des plants 1909-1933.

ANCI.1RR51(XI-41-113) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative aux travaux des moniteurs de culture et au recrutement d'élèves moniteurs 1911-1912 ; 1929-1930.

ANCI.1RR22. Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Situation agricole générale. Rapport général 1919.

ANCI.1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932. N^o II A du 11 février 1929.

ANCI.1RR42(XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1938

ANCI.1RR40(XI-42-312) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative au personnel de l'agriculture et aux achats du matériel de culture 1915-1918-1921-1930-1933-1934.

ANCI.1RR51(XI-41-113) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative aux travaux des moniteurs de culture et au recrutement d'élèves moniteurs 1911-1912 ; 1929-1930.

ANCI.1RR22. Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Situation agricole générale. Rapport général 1919.

ANCI.1RR55(XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Cercle de haut Sassandra. Ecole de vulgarisation agricole de Soubré. Recrutement, titularisation, inspection 1912-1913 ; 1918.

Journaux officiels de Côte d'Ivoire (JOCI) 1926 ; 1938 ; 1945.

Bibliographie

AKOTO Paul Yao et GINESTE René, 1987, *Chroniques ivoiriennes : cent ans d'enseignement en Côte d'Ivoire 1882-1935*, Tome 1, Paris, Editions Nathan, 256p.

BONNEUIL Christophe, 1990, *Des Savants pour l'Empire. Le mouvement en faveur du développement et de l'organisation des recherches scientifiques coloniales. 1917-1945*, DEA, Université Paris VII, 111p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1995, *Enquête sur la récurrence du thème de la participation paysanne dans le discours et les pratiques de développement rural depuis la colonisation, Afrique de l'ouest*, Paris, Gallimard, 20p.



SIDIBE Nohan, 2020, « Les stations agricoles et le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire de 1910 à 1959 », Ouvrage collectif : Dynamique de l'histoire économique, sociale et culturelle en Afrique et au Togo, *Presses de l'Université de Lomé (PUL)*, p.411-426.

SIDIBE Nohan, 2023, « Les structures agricoles de démonstration et d'accompagnement dans le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire (1904-1934) », *Akiri*, n°001, p.70-85.

TOURTE René, 1985, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone, Volume IV : la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914/1918*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 516p.

TOURTE René, 2005, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone, Volume V : le temps des stations et de la mise en valeur 1918-1940/1945*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 693p.